

Image not found or type unknown



Conséquences d'une saisie-vente

Par **marie**, le **28/02/2011** à **04:19**

Bonjour, j'ai déposé un plan de surendettement qui a été accepté mais dans l'intervalle un des créanciers a effectué une saisie-vente sur mes meubles. ma question est : la dette est-elle effacée par cette saisie même si le montant de la vente est inférieure à la somme due ? merci de répondre

Par **mimi493**, le **28/02/2011** à **14:47**

[citation] la dette est-elle effacée par cette saisie même si le montant de la vente est inférieure à la somme due ? [/citation] non